



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0270

OBJET : Décision Modificative suite à la régularisation financière issue de la dissolution du SIERG

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 64
Pouvoirs : 6
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

22/10/2020

et affichage le

22/10/2020

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 12 octobre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 6 octobre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Christophe BORG à Cédric ARMANET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Alexandra COHARD à Hervé LENOIRE, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Serge POMMELET à Annie TANI, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu la dissolution du délégataire SIERG au 31 décembre 2017 transférant de fait la gestion de « déléguée » à « directe » à compter du 1er janvier 2018,
Vu la délibération n°DEL-2018-0173 en date du conseil communautaire en date du 25 juin 2018 affectant les résultats repris à la clôture du SIERG au budget « Eau en gestion déléguée »,
Vu la délibération n°DEL-2019-0080 du conseil communautaire en date du 25 mars 2019 autorisant le Président à signer un protocole transactionnel avec Grenoble-Alpes-Métropole soldant les affaires contentieuses liées à la dissolution du SIERG,
Vu la délibération n°DEL-2020-0121 en date du 25 juin 2020, actant la décision modificative nécessaire pour mettre en application le protocole du SIERG sur le budget « Eau en gestion déléguée »,

Monsieur le Président expose qu'il convient :

- d'annuler partiellement la délibération n°DEL-2018-0173 pour la partie concernant la reprise des résultats du SIERG à affecter au budget « Eau en gestion déléguée »,
- d'annuler la délibération n°DEL-2020-0121 et d'adopter la décision modificative nécessaire à la comptabilisation du protocole du SIERG sur le budget « Eau en gestion directe »
- préalablement à la mise en œuvre budgétaire du protocole et à la demande de la trésorerie du Touvet, de réaliser des corrections d'écritures effectuées antérieurement par le SIERG :
- transfert des dépenses antérieurement comptabilisées sur l'actif propre du SIERG (1 114 185.08 €) sur une opération pour compte de tiers = régularisation (1)
- transfert des recettes antérieurement comptabilisées sur le passif propre du SIERG (69 736.68 €) sur une opération pour compte de tiers = régularisation (2)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de

- transfert de la cession d'actions comptabilisée à l'article 261 (20.80 €) sur l'article 778 = régularisation (3)

Ces corrections, une fois réalisées, permettront :

- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la totalité de l'opération pour compte de tiers (dépenses et recettes) inscrite en investissement
- de régulariser les différents versements à effectuer en fonctionnement

Il précise que ces Décisions Modificatives ont pour impact budgétaire :

- d'augmenter de 1 7628 26.65 € les investissements 2020 du budget « eau en gestion directe » correspondant à la différence entre les résultats transférés du SIERG (+ 3 324 076.58 €) et l'impact du protocole (- 1 561 249.93 €), portant à 5 339 066,28 € la capacité à investir en 2020 ;
- de réduire de 3 324 076.58 € les investissements 2020 du budget « eau en gestion déléguée » correspondant à la reprise de l'affectation erronée fin 2018 des résultats du SIERG (+ 3 324 076.58 €) à ce budget, portant à 1 393 414,18 € la capacité à investir en 2020.

Ainsi, Monsieur le Président propose :

- **d'annuler partiellement la délibération n°DEL-2018-0173 en date du 25 juin 2018 d'affectation de résultats 2017 des syndicats dissous suite aux transferts de compétences eau et assainissement, pour la partie reprise des résultats du SIERG, et d'affecter la somme de 3 324 076,58 € à la section de fonctionnement du budget « Eau en gestion directe »,**
- **d'annuler la délibération n°DEL-2020-0121 du 25 juin 2020 par la décision modificative proposée ci-dessous sur le budget « Eau en gestion déléguée »,**
- **d'adopter la décision modificative nécessaire à la comptabilisation du protocole du SIERG sur le budget « Eau en gestion directe ».**

Décision Modificative proposée sur le budget « Eau en gestion directe »

(Montants HT)

Section de fonctionnement								
Articles	Objet	Dépenses			Recettes			
		BP	DM	Total	BP	DM	Total	
678 Charges exceptionnelles								
Remboursement à la GAM de diverses dépenses	Protocole : points 3-4-7-8	0.00	812 329,44	812 329,44				
Versement à la GAM des résultats de clôture (solde 2020)	Protocole : point 9	0.00	1 778 576,10	1 778 576,10				
Transfert à la GAM de la cession d'actions	Protocole : point 4	0.00	20,80	20,80				
778 Recettes exceptionnelles								
Correction des écritures antérieures	(3) Régularisation				0.00	20,80	20,80	
Remboursement par la GAM de frais financiers	Protocole : point 10				0.00	39 969,44	39 969,44	
Versement de subventions par la GAM	Protocole : point 7				0.00	12 361,93	12 361,93	
Reprise du résultat du SIERG	DEL-2018-0173 du 25/06/18	538 301,52	785 502,41		0.00	3 324 076,58	3 324 076,58	
023 Virement à la section d'investissement				1 323 803,93				
Totaux			3 376 428,75			3 376 428,75		

Section d'investissement

Articles			Objet	Dépenses			Recettes		
				BP	DM	Total	BP	DM	Total
2031	Frais d'études	(1)	Régularisation				0.00	152 011,02	152 011,02
2111	Terrains nus	(1)	Régularisation				0.00	1 822,93	1 822,93
2138	Autres constructions	(1)	Régularisation				0.00	110 433,28	110 433,28
21531	Réseaux d'eau	(1)	Régularisation				0.00	285 993,29	285 993,29
217531	Installations techniques - Eau	(1)	Régularisation				0.00	159 870,75	159 870,75
2182	Matériel de transport	(1)	Régularisation				0.00	32 881,00	32 881,00
2188	Autres immobilisations	(1)	Régularisation				0.00	29 244,92	29 244,92
corporelles 2313	Constructions	(1)	Régularisation				0.00	1 960,05	1 960,05
2315	Installations, mat et outillages techniques	(1)	Augmentation de l'inv				0.00	339 967,84	339 967,84
2315	Installations, mat et outillages techniques		Régularisation						
4581	Opération pour compte de tiers - Dépenses								
	Correction des écritures antérieures	(1)							
				3 576 239,63	1 762 826,65	5 339 066,28			
				0.00	1 114 185,08	1 114 185,08		1 110 641,23	
				0.00	69 736,68			3 543,85	
								69 736,68	
	Transfert à la GAM des subventions (op pour cpte de tiers)		Protocole : point 4			69 736,68			
4582	Opération pour compte de tiers - Recettes								
	Transfert à la GAM des actifs (op pour cpte de tiers)		Protocole : point 4				0.00		1 110 641,23
	Transfert à la GAM des actifs (op pour cpte de tiers)		Protocole : point 7				0.00		3 543,85
							0.00		
	Correction des écritures antérieures	(2)	Régularisation						69 736,68
13111	Subventions - Agence de l'eau	(2)	Régularisation	0.00	46 400,94	46 400,94			
1318	Autres subventions	(2)	Régularisation	0.00	13 640,00	13 640,00			
2315	Installations, mat et outillages techniques	(2)	Régularisation	0.00	9 695,74	9 695,74		278 213,26	
261	Titres de participations	(3)	Régularisation	0.00	20,80	20,80		785 502,41	
1687	Autres dettes								
	Versement de la soulte à la GAM		Protocole : point 5	0.00	345 316,62	345 316,62			
	Remboursement par la GAM d'échéances d'emprunt		Protocole : point 10	0.00					278 213,26
021	Virement de la section de fonctionnement						538 301,52		1 323 803,93
Totaux					3 361 822,51			3 361 822,51	

Décision Modificative proposée sur le budget « Eau en gestion déléguée »

(Montants HT)

Section de fonctionnement

Articles		Objet	Dépenses			Recettes		
			BP	DM	Total	BP	DM	Total
611	Sous traitance générale	Solde disponible	247 259,94	-750,07	246 509,87			
678	Charges exceptionnelles							
	Remboursement à la GAM de diverses dépenses	Protocole : points 3-4-7-8	0,00	-812 329,44	0,00			
	Versement à la GAM des résultats de clôture (solde 2020)	Protocole : point 9	808 000,00	-216 576,10	591 423,90			
				1464 506,13	1464 506,13			
	Annulations sur exercice antérieur	ANNULATION écritures		-20,80	-20,80			
	Transfert à la GAM de la cession d'actions	Protocole : point 4	0,00					
778	Recettes exceptionnelles							
	Correction des écritures antérieures	(3) Régularisation				112 146,00	-20,80	112 125,20
						0,00	-39 969,44	
	Remboursement par la GAM de frais financiers	Protocole : point 10				0,00	-12 361,93	-39 969,44
	Versement de subventions par la GAM	Protocole : point 7		-487 181,89				-12 361,93
023	Virement à la section d'investissement		932 232,27		445 050,38			
Totaux				-52 352,17			-52 352,17	

(Montants HT)

Section d'investissement									
Articles			Objet	Dépenses			Recettes		
				BP	DM	Total	BP	DM	Total
2031	Frais d'études	(1)	Régularisation				152 011,02	-152 011,02	0,00
2111	Terrains nus	(1)	Régularisation				1 822,93	-1 822,93	0,00
2138	Autres constructions	(1)	Régularisation				110 433,28	-110 433,28	0,00
21531	Réseaux d'eau	(1)	Régularisation				285 993,29	-285 993,29	0,00
217531	Installations techniques - Eau	(1)	Régularisation				159 870,75	-159 870,75	0,00
2182	Matériel de transport	(1)	Régularisation				32 881,00	-32 881,00	0,00
2188	Autres immobilisations	(1)	Régularisation				29 244,92	-29 244,92	0,00
corporelles 2313 Constructions			Réduction de l'inv				1 960,05	-1 960,05	0,00
			Régularisation						
2313	Constructions								
2315	Installations, mat et outillages techniques	(1)	Régularisation						
4581	Opération pour compte de tiers - Dépenses						339 967,84	-339 967,84	0,00
Correction des écritures antérieures									
			(1)						
				4 717 490,76	-3 324 076,58	1 393 414,18			
				1 114 185,08	-1 114 185,08	0,00	1 110 641,23	-1 110 641,23	
				69 736,68	-69 736,68		3 543,85	-3 543,85	
							69 736,68	-69 736,68	
Transfert à la GAM des subventions (op pour cpt de tiers)			(2)	Protocole : point 4		0,00			
			(2)						
			(2)						
4582	Opération pour compte de tiers - Recettes								
Transfert à la GAM des actifs (op pour cpt de tiers)				Protocole : point 4					0,00
Transfert à la GAM des actifs (op pour cpt de tiers)			(2)	Protocole : point 7					0,00
			(3)						
				46 400,94	-46 400,94				
Correction des écritures antérieures				13 640,00	-13 640,00				0,00
13111	Subventions - Agence de l'eau		Régularisation	0,00	1 859 570,45	0,00			
1318	Autres subventions		Régularisation	9 695,74	-9 695,74	0,00			
				20,80	-20,80	1 859 570,45			
						0,00			
1318	Autres subventions (annulations)		ANNULATION écritures			0,00	278 213,26	-278 213,26	
2315	Installations, mat et outillages techniques		Régularisation	345 316,62	-345 316,62		932 232,27	-487 181,89	
261	Titres de participations		Régularisation	0,00					
1687	Autres dettes								
Versement de la soule à la GAM			Protocole : point 5			0,00			
Remboursement par la GAM d'échéances d'emprunt			Protocole : point 10						0,00
021	Virement de la section de fonctionnement								445 050,38
Totaux					-3 063 501,99			-3 063 501,99	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 octobre 2020



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de